



Communiqué de presse
Paris, le mardi 18 avril 2017

Testamento lance son offre pour les professionnels

La startup révolutionne la gestion des clauses bénéficiaires d'assurance vie avec ses nouvelles solutions logicielles, permettant aux notaires, courtiers, CGP, et acteurs de la banque et assurances de proposer une offre sur mesure adaptée aux nouveaux besoins de leurs clients

Quelques mois après avoir présenté en avant-première une offre destinée aux professionnels sous la forme de logiciel lors du premier salon français consacré aux LegalTech en novembre dernier, Testamento lance ses nouveaux programmes à destination des « Pros » : notaires, courtiers, CGP, et acteurs de la banque et assurances.

Testamento Notaire Courtier / CGP Grand compte

À propos Contact Se connecter

Notaires, assureurs, courtiers, CGP : un logiciel adapté à votre profession.

Notre logiciel a été conçu pour permettre aux différents acteurs du droit de la famille d'acquiescer, accompagner et conseiller les clients, tout au long de leur vie, et se constituer un patrimoine de données à forte valeur.



Des logiciels qui ont déjà fait leur preuve

Depuis plus de 6 mois, des dizaines de professionnels ont testé, en avant-première, les Outils « Pro » de Testamento. Ainsi, ce sont les professionnels qui ont contribué au développement d'une offre adaptée leur permettant d'améliorer l'expérience utilisateur et d'influencer les fonctionnalités du logiciel. Ces offres flexibles et paramétrables sont déployées en mode SaaS (Software as a Service) et de manière totalement sécurisée. Elles bénéficient de toute l'expertise technologique de Testamento et prennent compte les évolutions des besoins en fonction des secteurs.

« En tant que conseiller d'investissement financier (CIF), la rédaction d'une clause bénéficiaire adaptée aux objectifs de mes clients fait partie intégrante de mon devoir de conseil. L'outil développé par Testamento permet d'y répondre avec efficacité. » témoigne Stéphane MARTIN, dirigeant du cabinet de gestion de patrimoine Altéor Patrimoine.

La révolution des clauses bénéficiaires

Parmi les fonctionnalités phare de ce nouvel outil, Testamento intègre un logiciel de génération de clauses bénéficiaires d'assurance vie. L'enjeu est d'équiper avec des outils simples et pédagogiques l'ensemble des professionnels du patrimoine, qu'ils conseillent, vendent ou distribuent de l'assurance vie. En effet, l'assurance vie demeure le placement préféré des français avec des versements supérieurs à 10 milliards d'euros par mois : la clause bénéficiaire représente donc un enjeu considérable en matière de transmission et de déshérence.

« Construire notre offre BtoB en collaboration avec les professionnels était pour nous une évidence et répondait à une forte demande de leur part. Nous souhaitons développer un outil pertinent et innovant pouvant les accompagner dans leur transformation digitale et répondre en partie à leurs nouveaux enjeux. Nous tenions en particulier à l'outil de génération de clauses bénéficiaires : dans quelques années, je pense que l'usage de clause bénéficiaire dite « standard » ne sera plus la norme, car elle ne correspondra plus du tout à la réglementation ni aux besoins des clients. » commente Virgile DELPORTE, fondateur et CEO de Testamento.

Une force de vente déployée dans toute la France

Parallèlement aux échanges avec les grands comptes, la startup a recruté une équipe de 5 conseillers régionaux expérimentés qui vont pouvoir présenter l'offre dans les principales régions françaises.

L'offre professionnelle est 100% :

- **En ligne** : un logiciel SaaS sans aucune installation. Fonctionne depuis un simple navigateur internet.
- **Sécurisée** : les données sont sécurisées et cryptées aux meilleurs standards.
- **Flexible et paramétrable** : les licences logicielles permettent de gérer simplement les droits des utilisateurs.

À propos de Testamento

Le site testamento.fr, disponible depuis le 3 décembre 2013, a pour objectif de démocratiser et réinventer la sécurisation des volontés et du patrimoine du plus grand nombre, en particulier au travers du testament. Testamento, conçu avec des notaires et avocats, propose de l'information relative au testament et à la transmission, ainsi des outils de rédaction de documents juridiques permettant de sécuriser le patrimoine de chacun. Les documents peuvent être inscrits au fichier central des notaires (FCDDV) et relus et conservés à vie par l'un des notaires du site. La société a été accompagnée par l'incubateur IMT Starter, le Réseau Entreprendre et récompensée par de nombreux prix depuis sa création, dont le prix de la meilleure startup Insurtech de l'année 2016, décerné par le groupe Covéa (réunissant les marques GMF, MAAF et MMA) lors du Global Fintech Challenge, devançant une cinquantaine de startup dans le monde.

Testamento est également soutenue par des investisseurs de renom (dont Thierry Petit, co-fondateur de showroomprive.com et Cyril Janin, CEO de logic-immo.com), par la Fondation Telecom, la Banque Publique d'Investissement et la Fédération Nationale des Tiers de Confiance. En juillet 2015, Testamento a procédé à l'acquisition du site AlloLeCiel.fr, premier site media francophone sur le thème de la prévoyance et de la fin de vie avec plus de 500,000 pages vues par mois. Depuis juillet 2016, Testamento est également propriétaire du site InfoPacs.fr, un site d'informations gratuit reconnu sur le PACS.

Pour en savoir plus sur l'offre pro : <https://pro.testamento.fr>

Contacts Presse Testamento :

Florence CALBA – 06 75 65 96 16 – fcalba@kalima-rp.fr
Olivia BIANCHI – 06 60 65 86 46 – obianciji@kalima-rp.fr